

Le 25/09/2020

## Compte rendu du CTL Audio du 24/11/2020

Compte tenu de la situation sanitaire, ce CTL était convoqué en audio. Le CTL s'est tenu sur la journée. Même si tous les points étaient pour information, l'ensemble des représentants des personnels ont siégé pour faire part de leurs observations à l'administration :

L'ordre du jour du CTL était le suivant :

- 1- Présentation du TBVS de l'année 2019.
- 2- Bilan de la formation professionnelle de l'année 2019.
- 3- Fiches missions.
- 4- Trajectoire éditique.
- 5- Questions diverses.

La séance a débuté par la lecture des trois déclarations liminaires des différentes OS (Solidaires Finances Publiques, CGT, FO). Le DISI a répondu qu'il ne comprenait pas notre remarque sur les fiches mission (cf. déclaration liminaire) qui demandent un travail énorme pour leur élaboration. Quant à notre remarque sur le télétravail, nous n'avons eu que peu d'explications ; nous reviendrons à la charge lors du prochain point audio mardi prochain.

### **TBVS 2019**

Le Tableau de Bord de la Veille Sociale est une série de 10 indicateurs (6 imposés et 4 choisis par les OS). Le TBVS sert d'outil de diagnostic et de pilotage pour l'amélioration des conditions de vie au travail. Le TBVS 2019 fait partie des victimes de la fusion des DISI : Le DGSSI a demandé à ne pas remplir les années N-1 et N-2 pour les DISI ayant changé de périmètre, donc la notre. Nous n'avons que les chiffres 2019, difficile dans ce cas de déceler une évolution, qu'elle soit positive ou négative. La direction locale a quand même essayé de mettre les chiffres des ex DISI RAEB et Pays du Centre pour avoir un moyen de comparaison. S'en sont suivi des discussions sur les différents indicateurs.

### **Taux de couverture des effectifs**

Vu que le taux est à 92 %, nous avons demandé à ce que les temps partiels soient complétés avec des recrutements supplémentaires. 8 % des effectifs manquant représentent environ 50 agents !

### **Périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours**

Sans visibilité sur les années antérieures, difficile de voir l'impact du jour de carence réintroduit en 2018. S'il y a moins de congés de maladie, les arrêts sont plus longs. Une des conséquences du jour de carence est que les personnels attendent d'être

gravement atteints pour aller voir le médecin). Bref cette mesure démagogique ne sert à rien (0 économie pour l'état), sinon à avoir des personnels plus gravement malades. Nous avons rappelé notre opposition à cette mesure.

### **Nombre de jours de congés mis sur le compte épargne temps**

C'est à la DISI siège (service RH) que les agents utilisent le plus le CET (presque 2x plus que les autres services). Nous avons fait remarquer à l'administration que suite à la fusion et aux campagnes répétées de suppressions d'emplois, il y a maintenant moins de personnels à la DISI siège, donc plus de travail pour ceux restant et moins de possibilité de prendre des congés.

Nous en avons profité pour demander quel était le sort des CET pleins. En 2020, le CET est porté à 70 jours, les personnes qui dépassent peuvent se faire payer les jours, ou les prendre les années suivantes.

### **Nombre des écrêtements des horaires variables**

Cet indicateur est à recouper avec le suivant.

### **Volume des écrêtements des horaires variables**

Nous avons eu le droit à la vision idyllique de l'administration : les informaticiens sont des gens passionnés qui ne voient pas passer l'heure et qui du coup se font écrêter leur compteur horaire. Pour nous, c'est plus le résultat du manque d'emplois implantés.

### **Taux de rotation des agents**

Cet indicateur qui correspond au nombre d'arrivées et au nombre de départs d'agents rapportés au nombre d'agents affectés, est totalement inexploitable sans les chiffres des années précédentes.

**Les indicateurs suivants dits complémentaires ont été choisis avec les OS Locales :**

### **Arrêts pour congés longues maladies**

Le nombre d'arrêts s'établit à 5 pour 2019. Ce chiffre brut ne nous semble pas représentatif de quoi que soit (surtout sans connaître son évolution)

### **Nombre d'arrêts pour congés maladies ordinaires**

Nous ne sommes pas surpris par sa diminution qui est le résultat de la réintroduction du jour de carence. Le nombre d'arrêts a peut-être diminué mais on a vu que la durée des arrêts était plus longue. Nous avons demandé un indicateur sur la durée des arrêts de maladie, pouvant montrer une aggravation des pathologies.

### **Demandes de mutation déposées et non satisfaites**

Difficile d'analyser cet indicateur, s'il y a eu 14 demandes non satisfaites, nous n'avons pas eu le nombre de demande déposées.

### **Refus de participation à l'entretien professionnel**

Nous en profitons pour vous rappeler que Solidaires Finances Publiques est pour le boycott de l'entretien individuel, comme nous sommes contre l'individualisation de la rémunération (RIFSEEP). Le meilleur taux relevé est celui de l'ESI de Nevers avec un taux de boycott à 31,25 %, les autres ESI sont nettement moins bons avec des taux allant de 0 % à 9 %. Inutile de dire que la vision de l'administration est radicalement différente de la notre.

### **Bilan de la formation professionnelle de l'année 2019**

Le bilan nous a été présenté, nous pensons que l'administration doit investir plus dans ce domaine, surtout au moment où l'on doit résorber la dette technique. En moyenne 1,3 jours de formation par agent nous semble nettement insuffisant dans notre direction.

Nous avons rappelé l'injustice concernant les personnels informaticiens sur de nombreux concours : pas de matière informatique, pour les concours d'Inspecteur Principal, Inspecteur Interne, Contrôleur Interne Spécial. Les personnels informatiques sont lésés. Le chef du SSI (M. Rousselet) avait promis d'intervenir lors de son passage à Lyon en début d'année, nous attendons toujours.

### **Fiches missions**

C'est un des rares points à peu près consensuels, l'arrivée de nouvelles missions, c'est quand même une bonne nouvelle pour les établissements qui en bénéficient. A condition que ce ne soit pas des transferts entre les différentes directions et établissements. Ce qui revient à déshabiller Paul pour habiller Jacques, ou l'inverse.

### **Trajectoire éditique**

La direction nous a expliqué les investissements effectués à Meyzieu puisque le parc de machines est en train d'être entièrement renouvelé. Les premières machines ont été installées. Il n'y aura pas d'impact au niveau RH.

Par contre, pour Clermont-Ferrand c'est la fermeture. Nous n'avons rappelé notre opposition à cette fermeture (voir déclaration liminaire), l'atelier fermera au 1<sup>er</sup> septembre 2020 entraînant la suppression de 17 emplois.

Neufs agents seront reclassés sur le site, huit ont accepté et un a fait une demande de mutation.

Les agents qui n'ont pu être reclassés (en majorité des agents techniques) auront des priorités de mutations dans le département avec possibilité d'être reclassés en surnombre dans les services souhaités. Les agents techniques ont aussi la possibilité d'obtenir le grade d'agent administratif.

Nous avons demandé que les agents techniques qui vont arriver sur des postes administratifs suivent la formation initiale (ou équivalent). La direction nous a répondu que c'est prévu.

Nous avons demandé que les agents puissent avoir une visite de service à la DDFiP du Puy de Dôme, afin de mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à eux.

La direction nous a répondu que c'est également prévu. Tous les agents techniques peuvent passer administratif et sont assuré d'avoir un poste, même en surnombre, et au cas où ça ne leur plaît pas, ils peuvent revenir en technique pendant 3 ans.

### Questions diverses

- Nous avons dénoncé la nouvelle procédure pour les frais de déplacement. Celle-ci est mal venue surtout dans le contexte sanitaire actuel. La direction nous a répondu que le forfait est toujours remboursé mais il faut garder les justificatifs. Le service BIL serait susceptible de vous les demander, même s'ils sont inférieurs au montant du forfait. Pour nous, faire un certificat sur l'honneur et garder les justificatifs pendant un an, ce sont peut-être des mesures de simplification pour l'administration, mais certainement pas pour les agents.

- Nous avons demandé l'extension des racks à vélo sur les sites de Clermont-Ferrand et de Lyon. Ces dépenses ne sont pas passées sur le budget CHSCT 2020, nous avons tenu à relancer cette demande pour 2021. Les possibilités de stationnement pour les deux-roues arrivent à saturation sur ces deux sites.

- Pour finir, nous avons signifié notre inquiétude concernant le restaurant administratif de Lyon. Le DISI a tenu à nous rassurer, mais si le nombre de convives reste bas, le restaurant administratif est en danger.

Le CTL s'est terminé à 16h20.